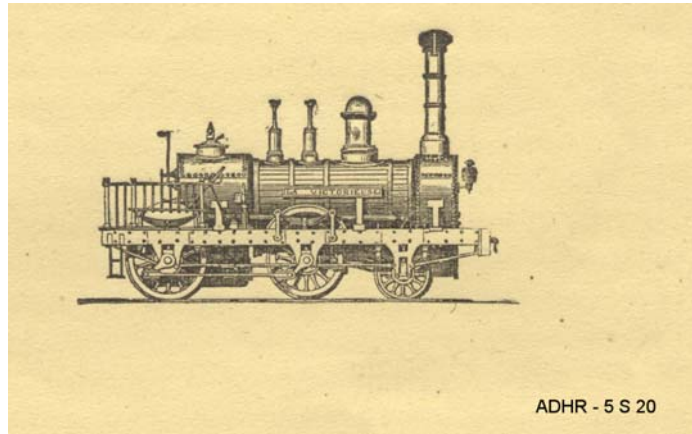


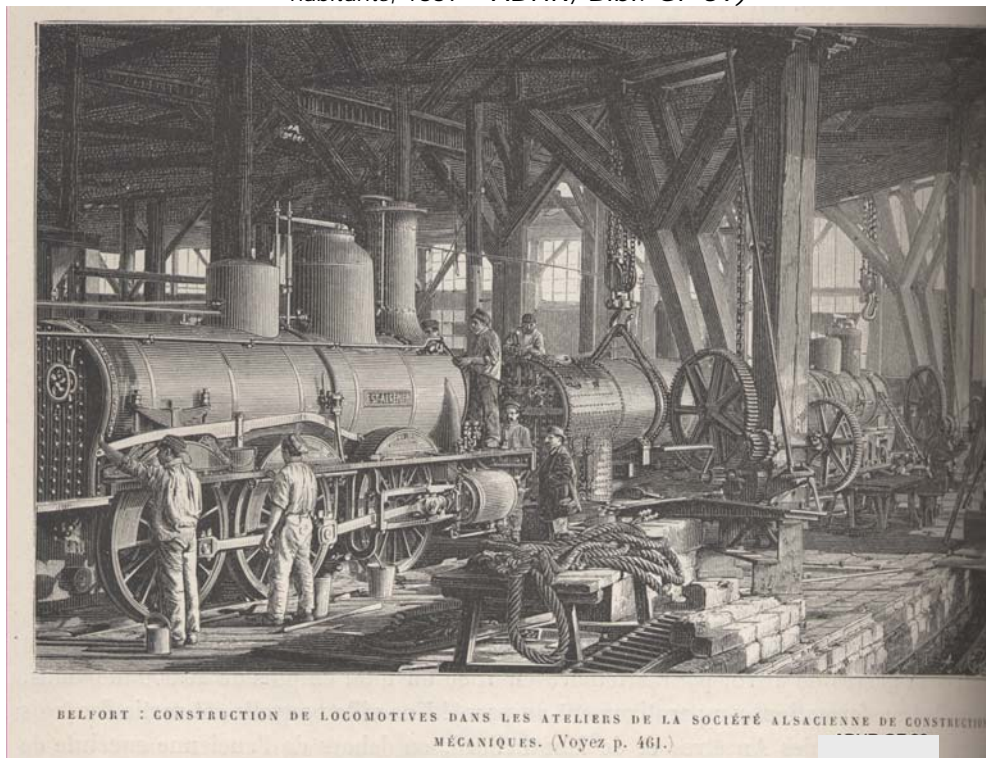
EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

La révolution dans les transports : l'importance du chemin de fer dans l'industrialisation



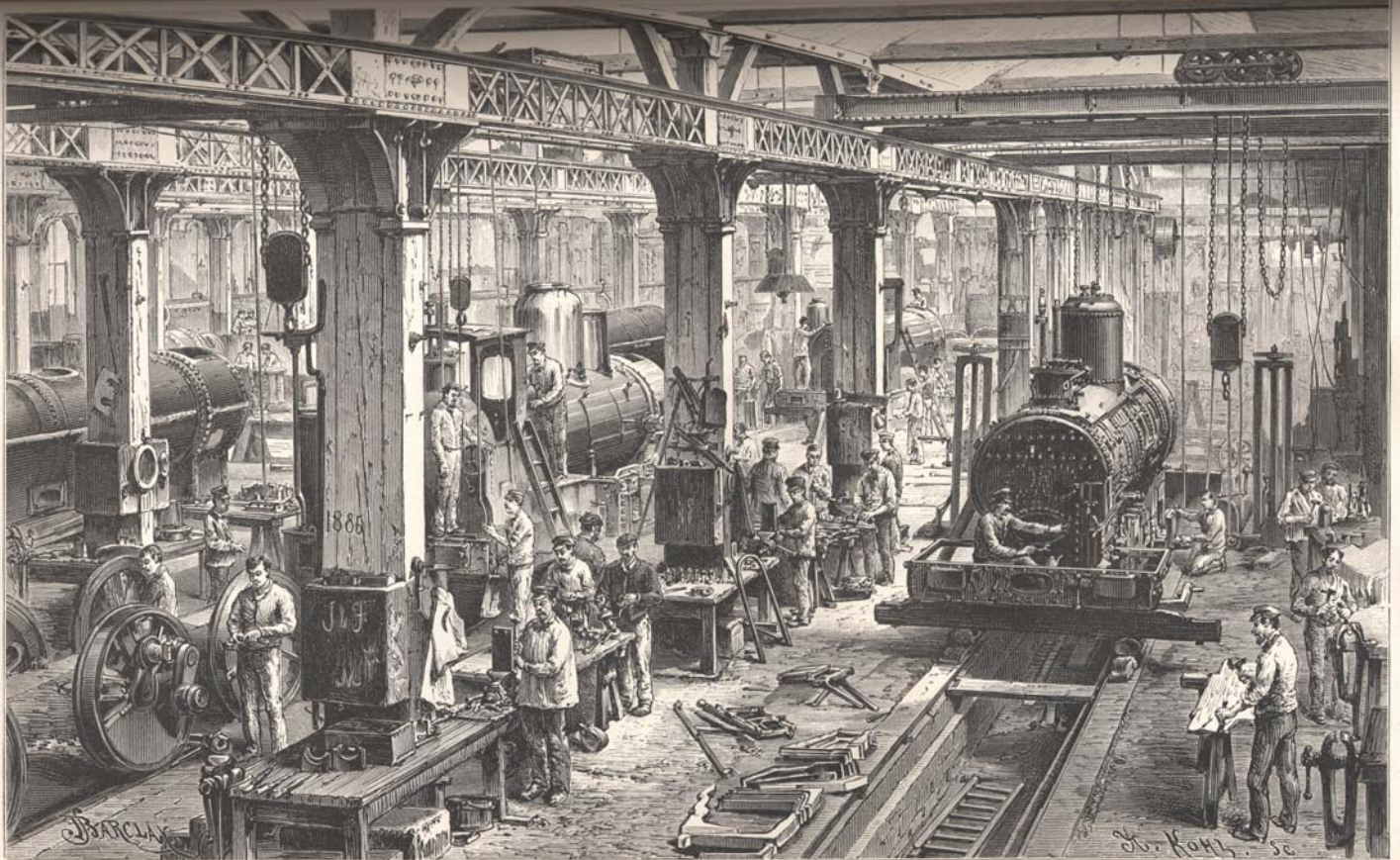
Document 1 : Locomotive de type Stephenson (« La Victorieuse »), proche de celles utilisées de la ligne *Mulhouse-Thann et Bâle-Strasbourg*¹

Documents 2a et 2b : une industrie mécanique pourvoyeuse d'emplois (C. GRAD : *L'Alsace, le pays et ses habitants*, 1889 - ADHR, Bibl. GF 39)



2a

¹ Les machines circulant sur la ligne Mulhouse-Thann étaient fabriquées par les usines Koechlin et Cie, propriété d'André Koechlin, qui est le propre cousin de Nicolas Koechlin qui a obtenu la concession de la ligne Mulhouse-Thann en 1839. Cette ligne avait initialement la vocation de desservir les usines de la vallée de Thann, mais elle a aussi connu un succès inattendu pour le transport des voyageurs



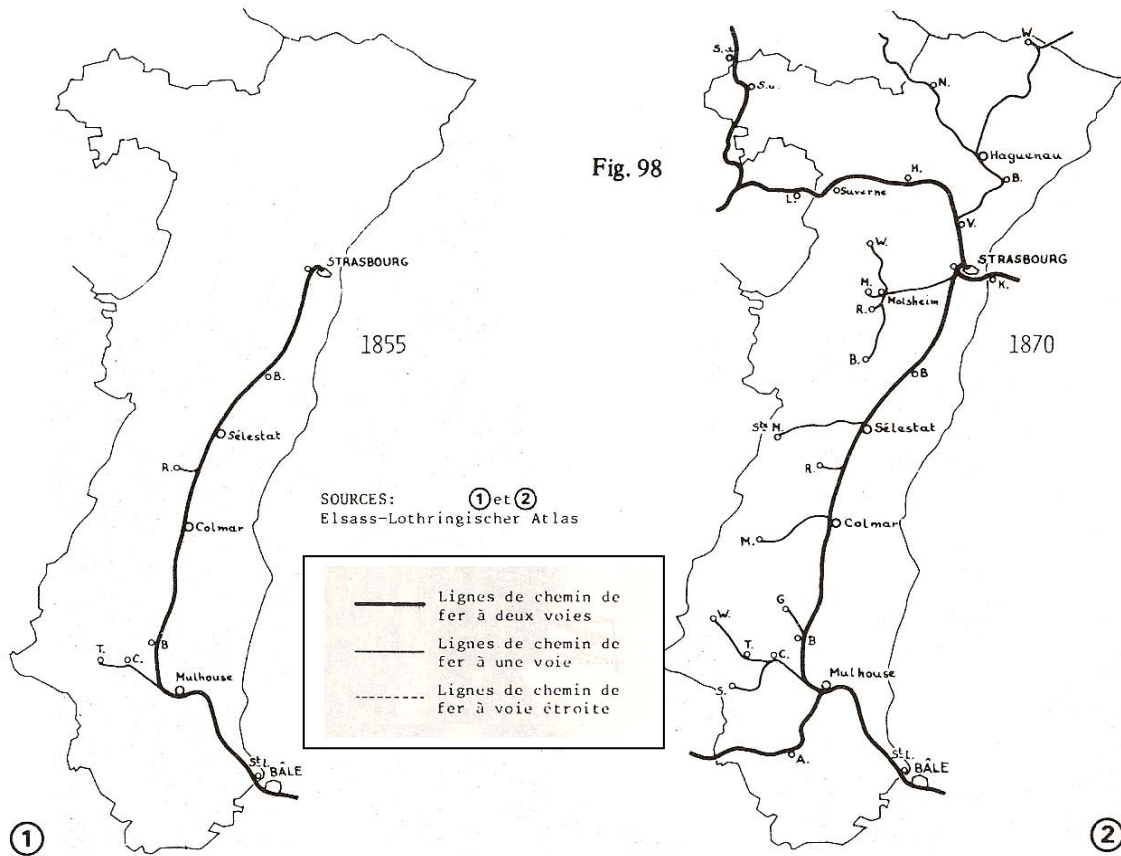
BELFORT : INTÉRIEUR D'UN ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES. (Voyez p. 461.)

doc 2b

Document 3 : Plaidoyer des industriels pour les chemins de fer

« Les canaux, toutefois, ne doivent pas nous faire méconnaître les services rendus par les chemins de fer, au point de vue de la célérité et des facilités de communication qu'ils assurent. Multiplier les voies ferrées, c'est ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits industriels ou agricoles, imprimer un nouvel essor à nos relations (commerciales) et nouer de nouveaux liens entre les habitants d'un même pays ou de contrées différentes. C'est pourquoi notre Chambre applaudit à toutes les voies ferrées nouvelles qui sillonnent notre territoire. Le chemin de fer de Belfort à Guebwiller est de ceux qui traversent une partie de notre département intéressent directement notre circonscription. Une vigoureuse impulsion devra être donnée aux travaux »

Demande et vœux de la chambre de commerce de Mulhouse au préfet du Haut-Rhin, 1866- ADHR, 5S 18



Document 4 : l'évolution du réseau ferré alsacien entre 1855 et 1870
 (Document issu de R. Schwab : *De la cellule rurale à la région, l'Alsace 1825-1960*, Ophrys-Schwab, Strasbourg, 1980- ADHR, Bibl. 4417)

La naissance du capitalisme

Une société par actions au XIXe siècle : la fabrique de tuiles Gilardoni

« Il a été formé une société en commandite par actions
entre :

M. Emile Muller, ingénieur civil, demeurant à Mulhouse, en qualité de seul associé,
gérant et responsable

Et la société commerciale établie à Altkirch sous la raison « Gilardoni Frères »

Ainsi que les personnes qui adhéreront par la suite aux statuts en souscrivant pour
une ou plusieurs actions comme simples commanditaires

Cette société a pour objet la fabrication de la tuile Gilardoni

Messieurs Gilardoni frères et Muller ont apporté à la société le droit et la faculté
d'exploiter seuls et exclusivement dans les départements de la Seine, de la Seine Inférieure, de
l'Eure, de l'Oise, de la Seine et Oise, de la Seine et Marne, de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube,
de l'Eure et Loir et du Loiret,

Savoir :

- MMrs. Gilardoni seuls : le brevet de 15 ans qu'ils ont obtenu du gouvernement le 21
mars 1841 pour un objet ajouté à la tuile pour laquelle ils ont été brevetés le 25 mars 1841
(...)

- et MMrs. Gilardoni frères ainsi que M. Muller conjointement, le brevet de 15 années
qu'ils se sont obligés de prendre de suite en leurs noms pour les fours continus servant à la
fabrication desdites tuiles. [La valeur de cet apport est de 100 000 francs]

(...) Le fonds social a été fixé à la somme de quatre cent mille francs dans laquelle sont
compris les cent mille francs, valeur de l'apport fait à la société par MM. Gilardoni frères et
Muller.

Ce fonds est divisé en quatre cents actions de mille francs chacune.

Les actions sont nominatives (...)

Toute action est indivisible ; la société ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action
(...)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des
bénéfices à une part proportionnelle au nombre des actions émises (...)

L'administration de la société appartient exclusivement à M Emile Muller, lequel en sa
qualité de seul associé gérant et responsable a seul la signature sociale et le pouvoir d'engager
la société (...)

Les commanditaires sont représentés par un comité composé de cinq membres »

ADHR, 6U2/122 (9 août 1854)

Prélever des informations dans le document

1) décris en quelques lignes cette entreprise en indiquant :

- quel est son nom.....
- qu'est-ce qu'elle fabrique.....

La naissance du capitalisme

Une société par actions au XIXe siècle : la fabrique de tuiles Gilardoni

« Il a été formé une société en commandite par actions
entre :

M. Emile Muller, ingénieur civil, demeurant à Mulhouse, en qualité de seul associé,
gérant et responsable

Et la société commerciale établie à Altkirch sous la raison « Gilardoni Frères »

Ainsi que les personnes qui adhéreront par la suite aux statuts en souscrivant pour
une ou plusieurs actions comme simples commanditaires

Cette société a pour objet la fabrication de la tuile Gilardoni

Messieurs Gilardoni frères et Muller ont apporté à la société le droit et la faculté
d'exploiter seuls et exclusivement dans les départements de la Seine, de la Seine Inférieure, de
l'Eure, de l'Oise, de la Seine et Oise, de la Seine et Marne, de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube,
de l'Eure et Loir et du Loiret,

Savoir :

- MMrs. Gilardoni seuls : le brevet de 15 ans qu'ils ont obtenu du gouvernement le 21
mars 1841 pour un objet ajouté à la tuile pour laquelle ils ont été breveté le 25 mars 1841(...)

- et MMrs. Gilardoni frères ainsi que M. Muller conjointement, le brevet de 15 années
qu'ils se sont obligés de prendre de suite en leurs noms pour les fours continus servant à la
fabrication desdites tuiles. [La valeur de cet apport est de 100 000 francs]

(...) Le fonds social a été fixé à la somme de quatre cent mille francs dans laquelle sont
compris les cent mille francs, valeur de l'apport fait à la société par MM. Gilardoni frères et
Muller.

Ce fonds est divisé en quatre cents actions de mille francs chacune.

Les actions sont nominatives (...)

Toute action est indivisible ; la société ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action
(...)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des
bénéfices à une part proportionnelle au nombre des actions émises (...)

L'administration de la société appartient exclusivement à M Emile Muller, lequel en sa
qualité de seul associé gérant et responsable a seul la signature sociale et le pouvoir d'engager
la société (...)

Les commanditaires sont représentés par un comité composé de cinq membres »

ADHR, 6U2/122 (9 août 1854)

➤ Prélever des informations dans le document

1) décris en quelques lignes cette entreprise en indiquant :

a. quel est son nom : **Cette entreprise se nomme « Gilardoni Frères ».**

b. qu'est-ce qu'elle fabrique : **Cette entreprise fabrique des tuiles de couverture.**

c. qui en sont les fondateurs : **Les fondateurs sont les deux frères Gilardoni,**

qui possédaient déjà une entreprise de céramique à Altkirch, et Emile Muller, ingénieur et détenteur d'un brevet pour des fours à feu continu adapté au séchage des tuiles.

d. qui la dirige : C'est Emile Muller qui administre la société les actionnaires sont représentés par un « comité de 5 membres » (dernière ligne) qui est une sorte de « conseil d'administration ».

2) quelle est la valeur totale du capital de l'entreprise ?

Le capital est de 400 000 francs.

3) Qu'apportent les trois fondateurs à l'entreprise nouvellement formée ?

Les frères Gilardoni et Emile Muller apportent le savoir faire technique à l'entreprise : ils ont déposé des brevets que la société va exploiter

➤ **Comprendre l'intérêt d'une société par actions**

4) Pour quelle raison les frères Gilardoni et M. Muller doivent-ils s'associer ?

Ils doivent s'associer parce que les brevets que leur société utilise sont complémentaire : un brevet pour le moulage de l'argile (la forme des tuiles qui s'emboîtent, voir « info + »), un brevet pour les fours de cuisson et de séchage.

5) Pourquoi ont-ils besoin d'autres actionnaires ?

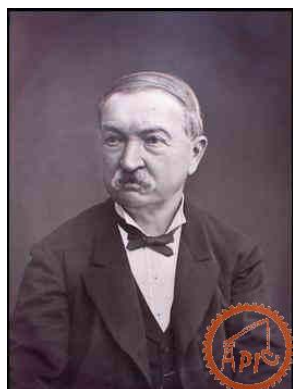
Ils font appel à d'autres actionnaires parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour lancer la production industrielle de ces nouvelles tuiles. Ils ont besoin d'investisseurs

6) Quel intérêt peut-on avoir à acheter des actions de la société ?

Si on achète des actions de la société, on a droit « dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions émises » : on a donc droit à des dividendes annuels.

7) Les actionnaires ont-ils un droit de regard sur la gestion de l'entreprise ?

Le seul gestionnaire de l'entreprise est M. Muller qui a le pouvoir de signature. Cependant, les actionnaires sont représentés par cinq membres. Le texte n'en parle pas mais il est probable que le comité des actionnaires est réuni et consulté régulièrement.



Photos : APIC

Les frères Gilardoni

Il s'agit de deux frères, Thiébaud-Joseph (1805-1864, à gauche) et François-Xavier (1807-1893, à droite) qui ont fondé en 1834 une société de fabrique de tuiles à Altkirch (68).

Cette société exploite une invention : la « **tuile mécanique** », brevetée en 1841. Cette tuile présente la particularité d'être emboîtable, donc de fournir une étanchéité maximale avec un joint de quelques centimètres seulement. Les tuiles utilisées auparavant étaient plates et munies d'un crochet pour les fixer aux liteaux. Il fallait placer trois épaisseurs de tuiles les unes sur les autres pour obtenir la même étanchéité. Avec l'utilisation des « tuiles mécaniques », le poids de la couverture sur la charpente est considérablement diminué. La résistance au poids des couvreurs qui marchent sur la toiture est assurée par un losange plus épais au centre de la tuile, qui permet également une meilleure résistance à la déformation lors du séchage.



Pour fabriquer ces tuiles de façon standardisée, il est nécessaire d'utiliser des machines qui assureront un moulage de grande précision. Les tuiles après séchage, sont cuites dans des fours qui ont eux aussi été brevetés.

Les frères Gilardoni créent des usines à Altkirch et à Dannemarie, avec des cités ouvrières et un port d'embarquement sur le canal du Rhône au Rhin à Retzwiller pour l'expédition du produit vers la région parisienne notamment, canal qui assure également la livraison du charbon nécessaire à la fabrication.

Plus d'information sur les tuileries Gilardoni : <http://www.patrimoineindustriel-apic.com/parcours/pargny%20sur%20saulx/livret%20debrand/livret%201.htm>

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

Un exemple d'action sociale : les cités ouvrières à Mulhouse.

Au cours du XIXe siècle, les industriels mulhousiens (Dollfus, Koechlin, Zuber...) ont encouragé la construction de plusieurs cités ouvrières au nord et au nord-ouest de la ville.

Le 10 juin 1853 est créée la *SOCIÉTÉ Mulhousienne des Cités Ouvrières (SOMCO)*. En font partie douze fondateurs–actionnaires, surtout des Dollfus, des Koechlin, des Zuber, et quatre fabriques (deux d'impressions sur étoffes et deux filatures). Onze nouveaux actionnaires s'ajoutent entre 1854 et 1865, notamment plusieurs fabriques. La SOMCO bénéficie d'une subvention de l'empereur : sur 10 millions de francs versés en France pour le logement, 150 000 sont promis à Mulhouse.

La cité ouvrière de Mulhouse a été réalisée en plusieurs étapes de 1853 à 1897 et compte 1 243 logements unifamiliaux. C'est une cité-jardin en ce sens que chaque logement, outre la porte personnelle à chaque famille, a aussi son jardin particulier.

- document 1 : vue panoramique des cités (lithographie¹ de 1889) (ADHR- Bibl. GF 39) :



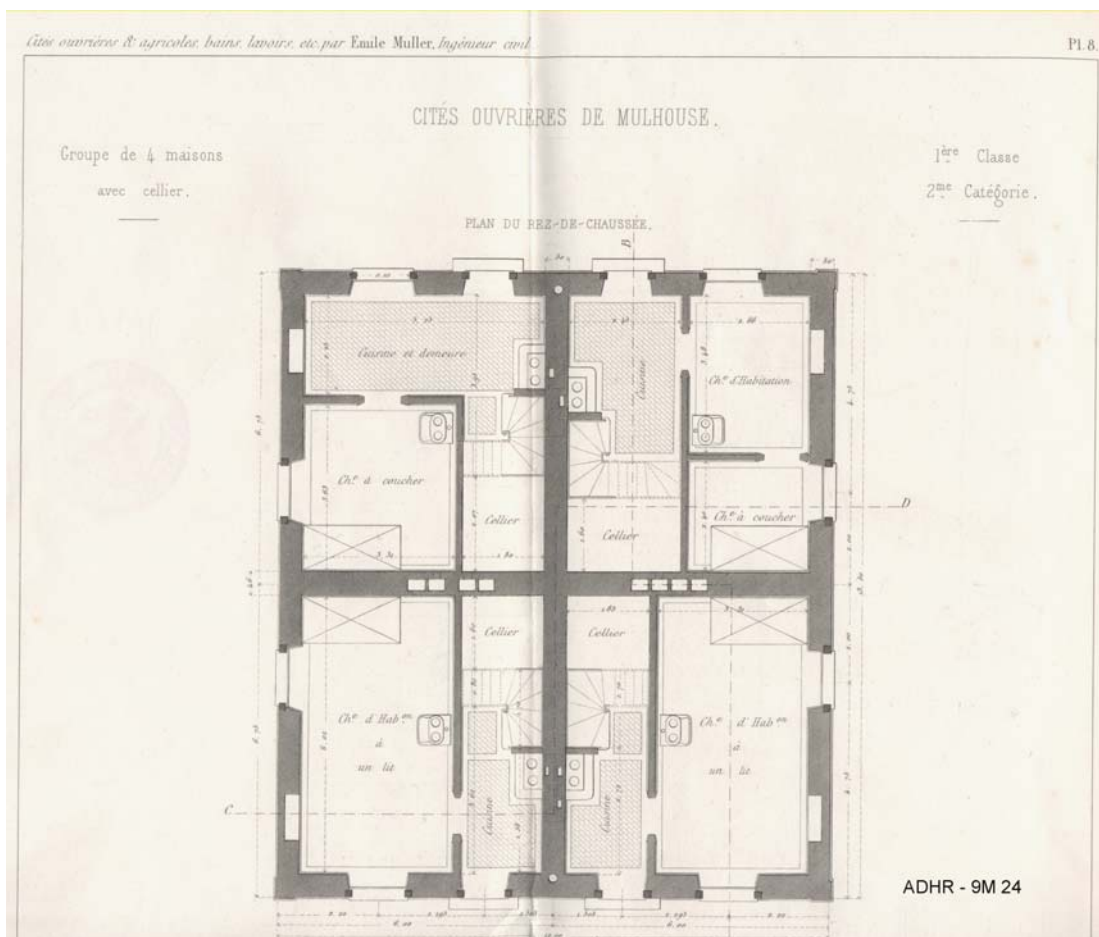
VEU GÉNÉRALE DES CITÉS OUVRIÈRES DE MULHOUSE.

¹ La lithographie est une technique permettant l'impression d'un dessin à de multiples exemplaires : l'artiste dessine avec un crayon particulier directement sur une pierre calcaire poreuse. La pierre est ensuite humidifiée : le calcaire poreux retient l'eau. De l'encre grasse est déposée à la surface de la pierre grâce à un rouleau en caoutchouc. Cette encre ne reste en place qu'aux endroits imprégnés par le gras du dessin, elle est repoussée par l'eau contenue par la pierre partout ailleurs. On peut alors déposer un papier sur la pierre et placer sous presse.

Document 3 : un exemple de maison ouvrière (intérieur et extérieur, 1889)



Lithographie extraite de C. Grad, L'Alsace, le pays, 1889, ADHR, Bibl. GF 39



7) Trouve sur ces deux images au moins trois éléments de confort pour les ouvriers

-
-
-

Les motivations des constructeurs : deux points de vue opposés

Document 4 : Pourquoi il faut construire des cités ouvrières

« Toute la misère n'est rien, ce manque de pain, ces haillons, ces chambres nues, ces cachots humides, ces maladies repoussantes ne sont rien quand on les compare à la lèpre qui dévore les âmes. Les pères dont les enfants meurent de faim, passent leur nuit en orgie dans les cabarets ; les mères deviennent indifférentes aux moeurs de leurs filles ; elles sont les confidentes et les conseillères de la prostitution : ni le père ni la mère ne tentent un effort pour arracher leurs enfants innocents à ce qui les a eux-mêmes engloutis. Et nous resterions impassibles devant cette corruption et cette misère ! et nous n'emploierions pas à lutter contre elle tout ce que Dieu a mis en nous de passion et d'intelligence ! »

Jules Simon, *L'ouvrière*, 1861

8) Dans le document 4, l'auteur différencie les souffrances matérielles des ouvriers de leurs souffrances morales.

Complète le tableau suivant avec 4 souffrances matérielles et deux problèmes moraux.

Les souffrances matérielles des ouvriers

Les souffrances morales des ouvriers

Document 5 : Les motivations cachées des patrons selon F. Engels

« Cette cité ouvrière de Mulhouse est le grand cheval de parade de la bourgeoisie du continent (...). Malheureusement, elle est le produit de l'association, ouverte, entre le Second Empire français et les capitalistes alsaciens. Elle faisait partie des expériences socialistes de Louis Bonaparte, et l'Etat avança 1/3 du capital. En 14 ans (jusqu'en 1867), on a construit 800 petites maisons suivant un système défectueux : après avoir versé mensuellement pendant 13 à 15 ans un loyer surélevé, les travailleurs en sont les propriétaires. (...) Les suppléments au loyer pour l'acquisition des maisons sont assez forts (...); par exemple, après avoir payé 4.500 francs en 15 ans, le travailleur acquiert une maison qui, 15 ans auparavant, valait 3.300 francs. Si l'ouvrier veut déménager ou s'il est en retard, serait-ce même d'un seul versement mensuel (dans ce cas, il peut être expulsé), on lui compte 6 fois 2/3 de la valeur primitive de la maison comme loyer annuel (soit 17 francs mensuellement pour une maison valant 3.000 francs) et on lui rembourse le reste, mais sans un sou d'intérêt. On comprend que la société [la SOMCO], sans parler du « secours de l'Etat », puisse s'enrichir avec cette méthode ; on comprend également que les logements livrés dans ces conditions et qui, étant situés hors de la ville, sont à moitié rustiques, se trouvent être bien supérieurs aux vieilles casernes dans la ville même.

Friedrich Engels, *La question du logement*, 1872

9) Dans le document 5, souligne la phrase qui indique que le pouvoir politique est l'allié du patronat.

10) Comment la SOMCO s'enrichit-elle sur le dos des ouvriers ? Trouve les deux moyens de s'enrichir qui sont évoqués dans le texte

.....
.....

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

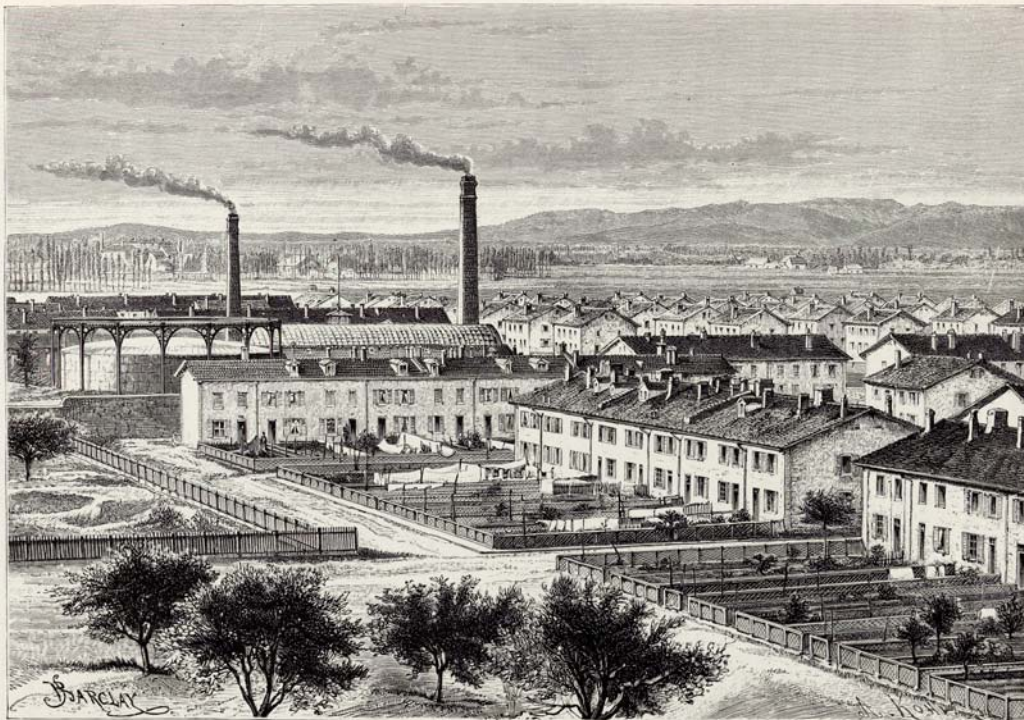
Un exemple d'action sociale : les cités ouvrières à Mulhouse.

Au cours du XIXe siècle, les industriels mulhousiens (Dollfus, Koechlin, Zuber...) ont encouragé la construction de plusieurs cités ouvrières au nord et au nord-ouest de la ville.

Le 10 juin 1853 est créée la *SOCIÉTÉ Mulhousienne des Cités Ouvrières (SOMCO)*. En font partie douze fondateurs–actionnaires, surtout des Dollfus, des Koechlin, des Zuber, et quatre fabriques (deux d'impressions sur étoffes et deux filatures). Onze nouveaux actionnaires s'ajoutent entre 1854 et 1865, notamment plusieurs fabriques. La SOMCO bénéficie d'une subvention de l'empereur : sur 10 millions de francs versés en France pour le logement, 150 000 sont promis à Mulhouse.

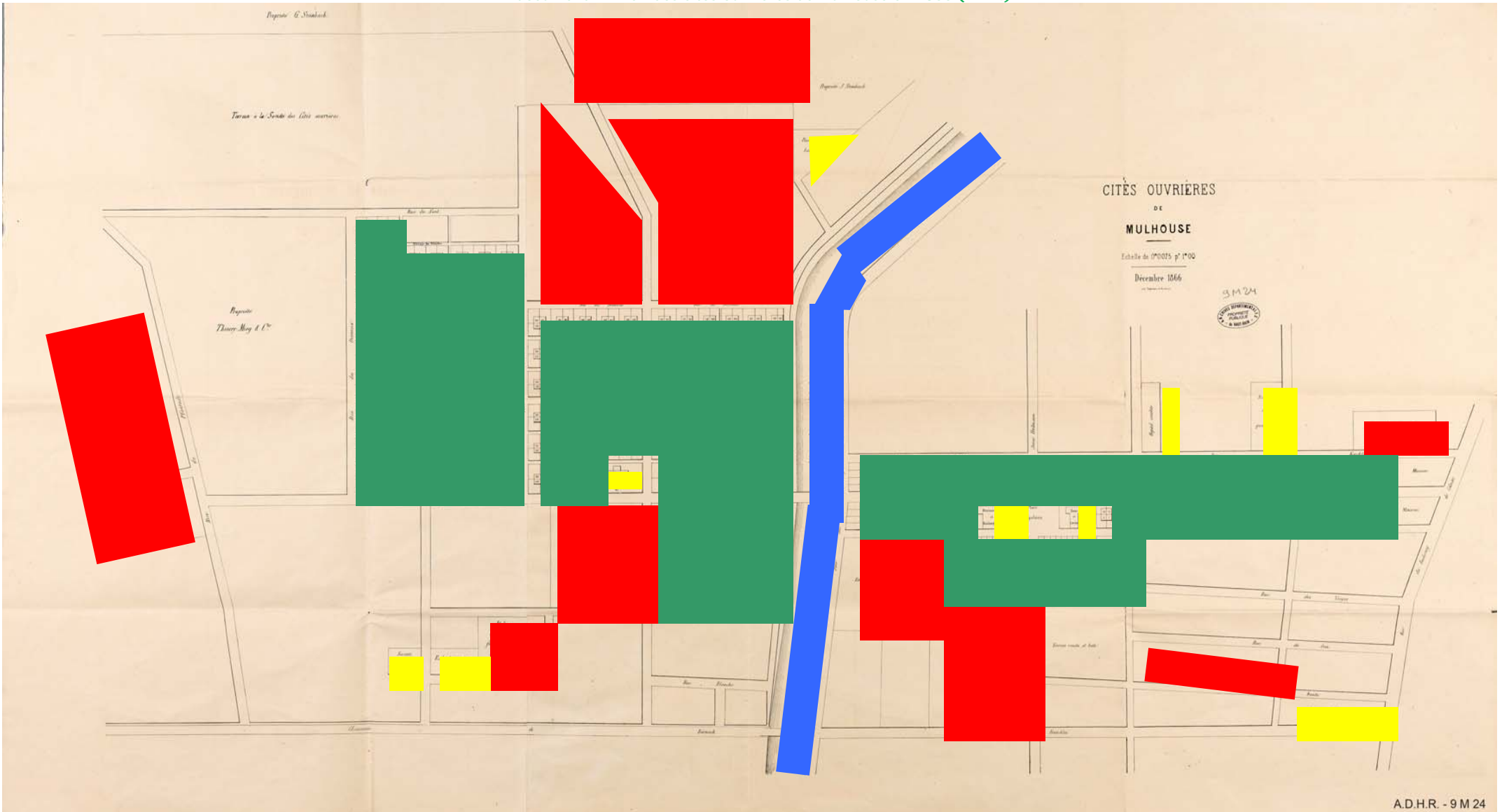
La cité ouvrière de Mulhouse a été réalisée en plusieurs étapes de 1853 à 1897 et compte 1 243 logements unifamiliaux. C'est une cité-jardin en ce sens que chaque logement, outre la porte personnelle à chaque famille, a aussi son jardin particulier.

- document 1 : vue panoramique des cités (lithographie) (ADHR- Bibl. GF 39) :



VUE GÉNÉRALE DES CITÉS OUVRIÈRES DE MULHOUSE.

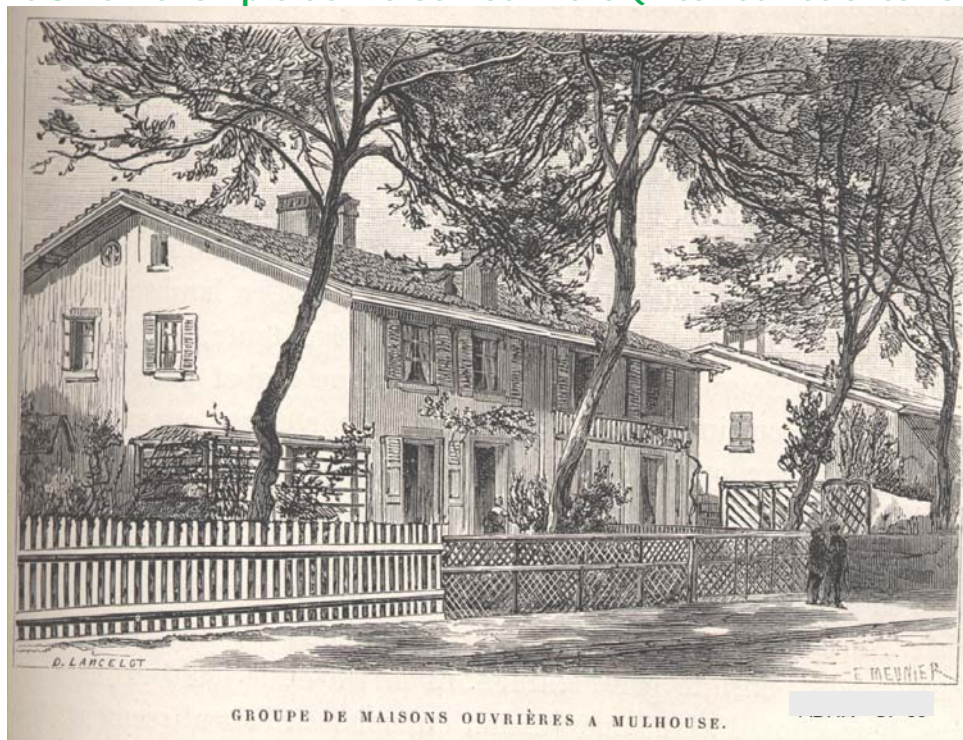
document 2 : Plan des cités ouvrières de Mulhouse en 1866 (9M24)



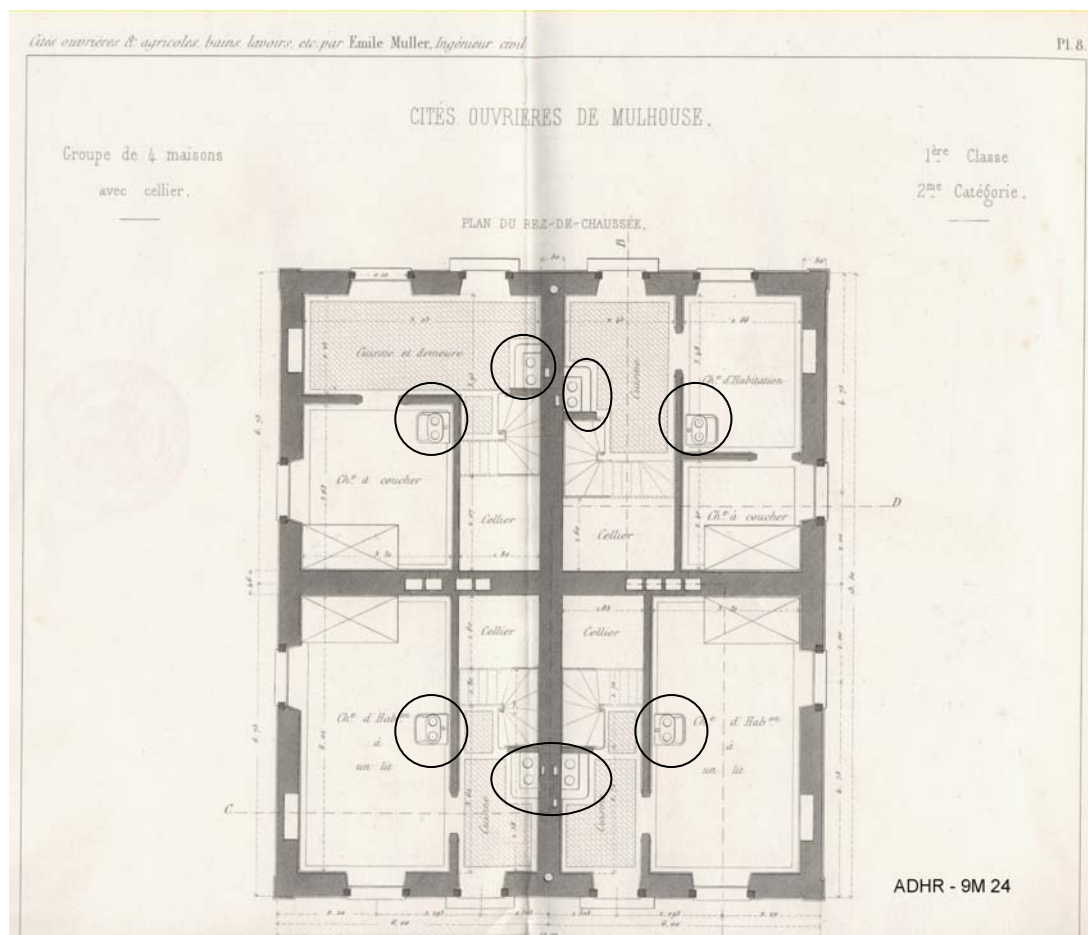
A.D.H.R. - 9 M 24

- 1) colorier en **bleu** le canal qui permet de drainer les eaux de ce terrain inondable-2) colorier en **rouge** les usines 3) colorier en **vert** les logements ouvriers
- 4) Observe ton plan :
 - pourquoi peut-on dire que les familles ouvrières sont encadrées par les industriels ? **Les logements ouvriers sont au milieu des différents sites industriels**
 - Quel est l'inconvénient pour les ouvriers d'avoir des usines si proches de chez eux ? **Pollutions sonore et atmosphérique** Et quel est l'avantage ? **Presque pas de marche pour aller travailler**
- 5) colorie en **jaune** les institutions sociales et charitables. Quel bénéfice les industriels peuvent-ils tirer de ces constructions ? **Les ouvriers trouvent tout sur place et sont moins tentés de partir ailleurs : c'est un moyen de fixer la main d'œuvre. De plus, le meilleur confort de vie ouvrier permet d'espérer une meilleure productivité**
- 6) observe le nom des rues et celui des usines : que remarques-tu ? **Plusieurs rues ont été baptisées du nom des industriels membres de la société mulhousienne des cités ouvrières.**

Document 3 : un exemple de maison ouvrière (intérieur et extérieur, 1889)



Lithographie extraite de C. Grad, L'Alsace, le pays, 1889, ADHR, Bibl. GF 39



- 7) Trouve sur ces deux images au moins trois éléments de confort pour les ouvriers
- **il y a des pièces séparées pour la cuisine**
 - **Chaque logement a son jardin**
 - **chaque logement est chauffé (poêles entourés sur l'image – cheminée visible de l'extérieur)**

Les motivations des constructeurs : deux points de vue opposés

Document 4 : Pourquoi il faut construire des cités ouvrières

« Toute la misère n'est rien, ce manque de pain, ces haillons, ces chambres nues, ces cachots humides, ces maladies repoussantes ne sont rien quand on les compare à la lèpre qui dévore les âmes. Les pères dont les enfants meurent de faim, passent leur nuit en orgie dans les cabarets ; les mères deviennent indifférentes aux mœurs de leurs filles ; elles sont les confidentes et les conseillères de la prostitution : ni le père ni la mère ne tentent un effort pour arracher leurs enfants innocents à ce qui les a eux-mêmes engloutis. Et nous resterions impassibles devant cette corruption et cette misère ! et nous n'emploierions pas à lutter contre elle tout ce que Dieu a mis en nous de passion et d'intelligence ! »

Jules Simon, *L'ouvrière*, 1861

8) Dans le document 4, l'auteur différencie les souffrances matérielles des ouvriers de leurs souffrances morales.

Complète le tableau suivant avec 4 souffrances matérielles et deux problèmes moraux.

Les souffrances matérielles des ouvriers	Les souffrances morales des ouvriers
<ul style="list-style-type: none">- <i>Misère (« manque de pain » « enfants qui meurent de faim »)</i>- <i>pas de vêtement (« haillons »)</i>- <i>maladies fréquentes</i>- <i>logements misérables (« chambres nues », « cachots humides »)</i>	<p><i>Alcoolisme</i> <i>prostitution</i></p>

Document 5 : les motivations cachées des patrons selon l'allemand F Engels

« Cette cité ouvrière de Mulhouse est le grand cheval de parade de la bourgeoisie du continent (...). Malheureusement, elle est le produit de l'association, ouverte, entre le Second Empire français et les capitalistes alsaciens. Elle faisait partie des expériences socialistes de Louis Bonaparte, et l'Etat avança 1/3 du capital. En 14 ans (jusqu'en 1867), on a construit 800 petites maisons suivant un système défectueux : après avoir versé mensuellement pendant 13 à 15 ans un loyer surélevé, les travailleurs en sont les propriétaires. (...) Les suppléments au loyer pour l'acquisition des maisons sont assez forts (...); par exemple, après avoir payé 4.500 francs en 15 ans, le travailleur acquiert une maison qui, 15 ans auparavant, valait 3.300 francs. Si l'ouvrier veut déménager ou s'il est en retard, serait-ce même d'un seul versement mensuel (dans ce cas, il peut être expulsé), on lui compte 6 x 2/3 de la valeur primitive de la maison comme loyer annuel (soit 17 francs mensuellement pour une maison valant 3.000 francs) et on lui rembourse le reste, mais sans un sou d'intérêt. On comprend que la société [la SOMCO], sans parler du « secours de l'Etat », puisse s'enrichir avec cette méthode ; on comprend également que les logements livrés dans ces conditions et qui, étant situés hors de la ville, sont à moitié rustiques, se trouvent être bien supérieurs aux vieilles casernes dans la ville même.

Friedrich Engels, *La question du logement*, 1872

9) Dans le document 5, souligne la phrase qui indique que le pouvoir politique est l'allié du patronat.

10) Comment la SOMCO s'enrichit-elle sur le dos des ouvriers ? Trouve les deux moyens de s'enrichir qui sont évoqués dans le texte

- **le système de remboursement sur 15 ans permet à la SOMCO de faire des bénéfices (les ouvriers paient 4500 francs pour une maison dont la valeur est de 3300 francs)**
 - **les ouvriers peuvent être expulsés au moindre retard de loyer et ne sont alors remboursés que du capital versé (la SOMCO garde alors pour elle les intérêts)**
- Cette institution « charitable » est donc très rentable, aux dépens des ouvriers qu'elle est censée aider.**

- descriptif des constructions :

La cité fut construite sur des terrains agricoles inondables au nord-ouest de la ville. Cet espace est asséché grâce au percement d'un canal de décharge de l'Ill, achevé en 1846. Tout autour sont installées plusieurs usines importantes, surtout textiles (filatures, tissages, usines d'impression sur étoffes). L'emplacement présente deux inconvénients pour les futurs habitants : les fumées des usines et la remontée des eaux dans les caves, en cas de fortes pluies.

La cité est construite selon un plan orthogonal où les rues et les passages –ces derniers sont des ruelles de 2,50 mètres de largeur– se coupent à angle droit.

Initialement, une grande place centrale était prévue pour divers équipements, à savoir des commerces, des bains et lavoirs.

Si chaque maison comprend un rez-de-chaussée, un premier étage, une cave et un grenier, on peut distinguer trois grands types :

- Les plus nombreuses sont les maisons par groupes de quatre ou carré mulhousien avec une surface habitable correcte, deux murs mitoyens et deux façades qui donnent sur le jardin.
- Un autre type, bien représenté, comprend les maisons contiguës en bande et adossées : il s'agit des maisons les plus économiques, avec une bonne isolation car, à l'exception des maisons situées en coin, trois façades sur quatre touchent un voisin. Ces maisons comportent cependant moins de pièces que les autres modèles, vu qu'il n'y a qu'une façade libre pour les fenêtres.
- Enfin, les maisons en bande entre cour et jardin sont les moins nombreuses : le nombre de pièces est plus élevé, mais aussi le coût.

D'après André Studer, *Mulhouse, ville industrielle au XIXe siècle*, dossier du CRDP, 2010

- pour en savoir plus ...

Vous pouvez consulter le dossier en ligne du CRDP : « Mulhouse, ville industrielle au XIXe siècle » à l'adresse suivante : <http://www.crdp-strasbourg.fr/data/patrimoine-industriel/mulhouse-19/>

Vous y trouverez des photographies et des documents peu reproduits, une bibliographie très complète et des informations sur d'autres cités ouvrières de la région.

Vous pourrez aussi utilement consulter :

- JONAS, Stéphane. *Mulhouse et ses cités ouvrières : perspective historique 1940-1918 : quatre-vingts ans d'histoire urbaine et sociale du logement ouvrier d'origine industrielle*. Oberlin, 2003.

OBERLÉ, Raymond ; STAHL, Martine. *Mulhouse, panorama monumental et architectural des origines à 1914*. Contades.1983 ADHR, Bibl. GF 288 (page 236 et suivantes)

La naissance du communisme

Cette lettre est une copie du document original, effectuée par les services de la sous-préfecture ; elle était adressée initialement à Louis Eugène Varlin, secrétaire de la section française de la 1^{ère} Internationale¹. Cette lettre fut publiée dans la Gazette des tribunaux mais elle a aussi été transmise au sous-préfet de Mulhouse juste avant le déclenchement des grandes grèves ouvrières de l'été 1870. [orthographe originelle]

Mulhouse, le 6 mars 1870

Citoyens,

Au commencement de février, j'avais déjà écrit une lettre pour vous prier de m'envoyer les statuts et les règlements de l'association des ouvriers de l'Internationale mais au moment de la mettre à la poste, j'ai lu dans la Marseillaise votre arrestation. Enfin vous voilà relâché et je vous fais de nouveau la même demande.

La situation de l'ouvrier à Mulhouse est loin d'être brillante, nous avons des fabricants, des tyrans de la plus pire espèce et malgré toutes les injustices commises tous les jours, l'ouvrier ne sait trouver le remède de tous les maux.

Depuis près d'un an, chaque semaine une fois je réunis chez moi une vingtaine de mes confrères des divers établissements de la ville, imprimeurs, mécaniciens, fileurs, etc. pour parler un peu politique. Mercredi prochain, nous nous réunissons pour ouvrir une souscription pour nos frères du Creuzot ; la semaine prochaine j'espère avoir les statuts demandés et nous verrons ce que nous pourrons faire ici, fonder des chambres syndicales, etc.

Nous avons beaucoup de difficultés mais le courage ne nous fera pas défaut, avec le temps et la persévérance on viendra à bout.

Parler du choléra ici n'effrayerait pas tant MM. les capitalistes que si l'on parle de l'Internationale. Naturellement, c'est bien clair : jusqu'aujourd'hui, ils ont régné en maîtres (système Schneider et Cie) et ils tiennent autant à leur toute-puissance que notre bien aimé Empereur, et on voudrait leur faire opposition ? Mais bigre ! on ne souffrirait pas cela. A la porte ! Avec ces charognes, les amis de l'ordre continueront à travailler et à vous faire gagner des millions.

Quand même je n'ai pas à me plaindre de mes patrons, au contraire (je suis imprimeur au rouleau chez les frères Koechlin), je ne peux pas voir comme dans des autres établissements on traite l'ouvrier. Pour cela donc j'ai formé le plan de commencer la campagne contre l'injustice et le capital, avec l'espoir, cher citoyen, comme nous sommes bien ignorants ici, que vous nous aiderez de vos bons conseils au besoin. Vous ne pouvez pas vous imaginer quelles précautions il faut prendre pour gagner l'ouvrier ; on est si peureux ; la confiance manque partout, parce que dans tous les coins, on croit apercevoir un mouchard.

N'importe, nous agissons en secret jusqu'avec (sic) certaine solidarité sera établie et quand même nous viendrons au but.

Beaucoup de personnes étaient encore bien surprises quand le 24 février nous n'avons pu réunir une soixantaine de citoyens courageux pour un banquet commémoratif, qu'on nous a pas arrêtés.

Enfin, je ne veux pas vous fatiguer avec mon bavardage, je vous prierai encore une fois de m'envoyer les statuts demandés et plus tard je vous rendrai compte de mes efforts.

Je vous remercie à l'avance de vos peines.

Salut et fraternité,

Eugène Weiss
Rue du bourg, n° 3, Mulhouse (Haut-Rhin)
AD 68, 1Z 513

¹ Membre de la Commune et délégué aux finances il fut fusillé à 32 ans par les Versaillais.

Propositions de travail :

Cette lettre est très riche et peut être utilisée pour explorer plusieurs thèmes :

- Mettre en **évidence la difficile situation de l'ouvrier** à Mulhouse
- Rechercher **tous les signes de la répression politique** et sociale contre le mouvement ouvrier (arrestation des militants, mouchards dans les entreprises)
- **Travail sur le vocabulaire** :
 - o Rechercher tous les mots relevant du champ lexical de la violence, du mépris entre classe
 - o Rechercher toutes les façons qu'a l'ouvrier de désigner les entrepreneurs
 - o Rechercher et expliquer le vocabulaire spécifique du communisme (« *Internationale* », « *MMrs les capitalistes* », « *nos frères du Creuzot* » « *campagne contre le capital* »)
- on peut aussi utiliser ce document pour faire comprendre aux élèves comment se sont organisées **les premières luttes politiques et sociales au XIXe siècle**, en faisant le lien avec le corpus documentaire concernant les grèves à Mulhouse en 1870.

Deux ouvrages peuvent être utilement exploités pour compléter votre documentation :

Léon Tinelli : *Luttes sociales à Mulhouse (1798-1945), bourgeoisie et classe ouvrière*, Strasbourg, Institut CGT Alsace d'histoire sociale, 1998

R. Oberlé et G. Livet (dir.): *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, DNA Istra, 1977

Mulhouse le 6 Mars 1870.



12513

Citoyens,

Àu commencement de février, j'avais déjà écrit une lettre pour vous prier de m'envoyer les statuts et les règlements de l'association des ouvriers de l'Internationale; mais, au moment de la mettre à la poste, j'ai lu dans la Marseillaise votre arrestation. Enfin vous voilà relâché, et je vous fais de nouveau la même demande.

La situation de l'ouvrier à Mulhouse est loin d'être brillante; nous avons des fabricants, des tyrans de la plus pure espèce et malgré toutes les injustices commises tous les jours, l'ouvrier ne doit trouver le remède de tous les maux.

Depuis près d'un an, chaque semaine, une fois, je réunis chez moi une vingtaine de mes confrères des divers établissements de la ville, imprimeurs, menuisiers, fileurs, etc, pour parler un peu politique. Mercredi prochain, nous nous réunissons pour ouvrir une souscription pour nos frères de Genyot; la semaine prochaine, j'espère avoir les statuts demandés, et nous verrons ce que nous pourrions faire ici, fonder des chambres syndicales etc.

Nous avons beaucoup de difficultés, mais le courage ne nous

ADHR - 12 513

fera pas défaut, avec le temps et la persévérance on
viendra à bout.

« Parler du cholera ici n'effrayerait pas tant M.M. les
capitalistes que si l'on parle de l'Internationale. Naturellement
c'est bien clair; jusqu'aujourd'hui ils ont régné en
maîtres (système Schneider et C^{ie}) et ils tiennent autant
à leur toute puissance que notre bien-aimé Empereur,
et on voudrait leur faire opposition? Mais bigre! on
ne souffrirait pas cela. A la porte! Avec les charognes,
les amis de l'ordre continueront à travailler et à nous
faire gagner des millions.

Quand même je n'ai pas à me plaindre de mes
patrons, au contraire (je suis imprimeur au rouleau chez
les frères Kiecklin) je ne peux pas voir comme dans les
autres établissements on traite l'ouvrier; pour cela

Donc, j'ai formé le plan de commencer la campagne
contre l'injustice et le capital, avec l'espoir, cher
citoyen, comme nous sommes bien ignorants ici,
que vous nous aiderez de vos bons conseils au besoin.

1. Vous ne pouvez pas vous imaginer quelles précau-
tions il faut prendre pour gagner l'ouvrier; on est
si peureux; la confiance manque partout, par exemple
dans tous les coins on croit apercevoir un mouchard!

N'importe nous agirons en secret jusqu'avec (sic)
Certaine solidarité sera établie, et quand même nous
viendrons au but.

Beaucoup de personnes étaient encore bien surprises
quand le 24 février, nous nous avons pu réunir
une vingtaine de citoyens courageux pour un

ADHR - 1Z 513

banquet commémoratif qu'on nous a pas arrêtés.
Enfin je ne veux pas vous fatiguer avec mon bavardage,
je vous prierais encore une fois de m'envoyer les
statuts demandés, et plus tard je vous rendrai compte
de mes efforts.

J. vous remercie à l'avance de vos peines.

Salut et Fraternité.

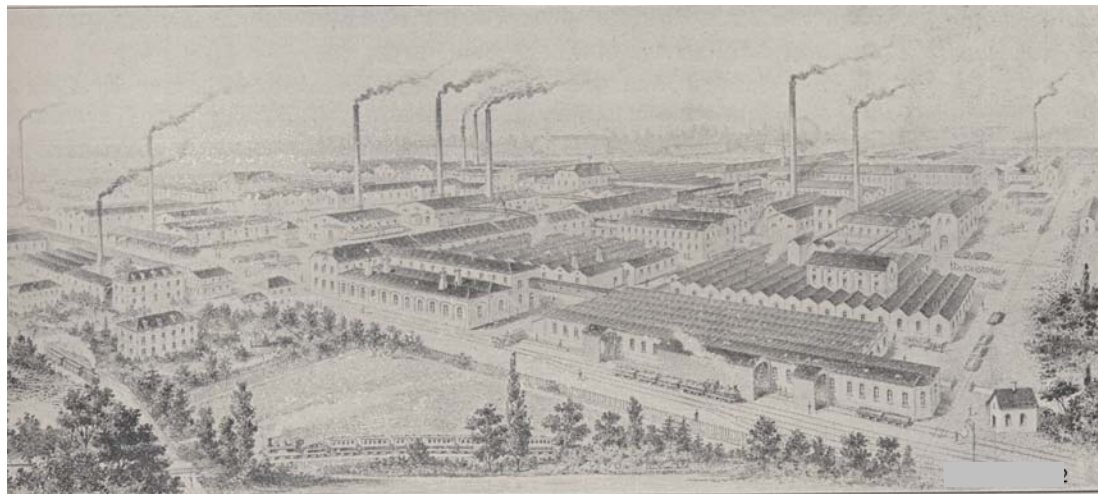
Eugène Weiss.

Rue Du Bourg n°3, a Mulhouse. (Haut-Rhin)

ADHR - 1Z 513

Une grève dans une usine textile

1. le déroulement d'une grève : la blanchisserie Haeffely à Pfastatt.



Les usines de blanchiment Haeffely vers 1900 (ADHR, Bibl. GF 42)

Mulhouse, le 12 juillet 1870

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, employés à la blanchisserie de MM. Haefeli & Cie à Pfastatt, osent prendre la respectueuse liberté de vous adresser une modeste supplique, à l'effet d'obtenir une subvention de salaire qui les mette à même de se sustenter, eux et leurs familles. Le trop modique salaire de 1.50 à 2 f[rancs] par jour qui leur a été alloué jusqu'ici, leur est absolument insuffisant pour faire face aux dépenses de première nécessité, surtout au prix actuel des denrées alimentaires.

Leurs Patrons leur ont proposé d'améliorer leur sort en ajoutant des heures supplémentaires à la journée de 11 h mais les intéressés ne se sentent pas de force à prolonger leur journée et s'ils ne s'étaient pas sentis défaillir sous le double poids de la fatigue et de l'insalubrité de l'air qu'ils respirent, ils n'auraient pas songé à demander antérieurement la réduction des heures de travail.

Le moyen qu'on leur offre pour échapper aux étreintes de la misère ne leur paraît donc aucunement acceptable. Mais confiants dans votre active sollicitude pour toutes les bonnes causes, ils osent espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien user de votre haute influence près de qui de droit pour leur faire obtenir la faveur qu'ils implorent.

Daignez agréer l'hommage du profond respect, et de la vive reconnaissance avec lesquels les soussignés ont l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, Vos très humbles et très obéissants serviteurs et administrés.

[Suivent 5 signatures]

*Cette lettre est parvenue à la préfecture accompagnée d'une autre du patron de l'usine portant le commentaire suivant : « **Nous sommes certain que le pétitionnaire ou l'écrivain de la pétition est complètement étranger à notre établissement, qu'il n'en connaît pas du tout les conditions, et si quelques ouvriers l'ont signée, c'est assurément sans savoir ce qu'ils ont fait.**(...) »*

La grève a commencé lundi ; dès mardi la moitié des ouvriers ont repris le travail, mercredi les ¾ environ travaillent (...) nous considérons aujourd'hui la grève comme terminée »

Document 2

Château de Pfastadt, le 12 juillet 1870

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de vous signaler qu'une bande de grévistes de diverses fabriques se tient depuis deux jours dans les environs de notre établissement ; comme plusieurs de nos ouvriers ont repris leur travail, les grévistes ont imaginé de nous briser cette nuit une locomobile qui pompe l'eau dans la fabrique, moyen radical d'arrêter l'établissement, une fois engagé dans cette voie, il serait difficile de prévoir à quels actes ils se livreraient après ; nos moyens de défense n'étant pas satisfaisants, nous venons vous demander un détachement assez imposant pour surveiller notre établissement cette nuit, nous nous chargerons de les nourrir & de les loger aussi bien que possible.

[Formules de politesse]

[signé :] Haeffely, manufacturier et maire de Pfastatt

Document 3

Château de Pfastadt, le 12 juillet 1870

Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,

Nous avons l'honneur de vous faire part que les soldats que vous avez eu la bienveillance de nous adresser sont arrivés ce soir vers dix heures. Jusqu'à présent, il n'y a rien de nouveau. Recevez, Monsieur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

P[our] M. Haeffely,
Richert

Prélever des informations des documents

1) **document 1** : a) pour quelle raison cette grève a-t-elle été déclenchée ?

.....

b) cette grève concerne-t-elle beaucoup d'ouvriers ?

.....

c) pourquoi les ouvriers sont-ils obligés de s'adresser au préfet ?

.....

2) **document 2** : observe la signature : quelle fonction politique occupe le patron de cette blanchisserie ?

.....

3) **document 2** : que craint le patron ?

.....

4) **documents 2 et 3** : comment agissent le patron et le préfet pour réprimer la grève ?

.....

5) **document 1 et 3** : la méthode employée par le patron est-elle efficace ? Justifie.

.....

Rédiger une synthèse

6) en utilisant tes réponses aux questions, rédige un récit des événements qui se sont déroulés le 12 juillet 1870 à Pfastatt.

.....

.....

.....

.....

.....

2. Le contexte légal

Document 4 : extrait de la loi Ollivier (1864)

Cette loi indique que les grèves sont désormais **tolérées** à condition qu'elles soient spontanées et se déroulent sans violence



« Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 fr. à 3.000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. »

Source (texte et photographie) : <http://www.assemblee-nationale.fr>

7) document 1, 2, 3 et 4 : le préfet et le maire ont-ils vraiment le droit d'envoyer la troupe réprimer le mouvement de grève dans la blanchisserie de M Haeffely ?

.....

.....

3. le contexte local

Document 5 : Ouvriers en grève sur la place de la réunion à Mulhouse (1870) (Collections du Musée Historique de la ville de Mulhouse)



MULHOUSE. — PROMENADE DES OUVRIERS GRÉVISTES. — Voir le Bulletin.

8) Doc 5 : quel genre de personnes participe à cette manifestation ?

.....

9) Doc 5 : quels signes montrent que ces personnes appartiennent à la classe ouvrière ?

.....

10) Doc 5 : quels symboles les manifestants brandissent-ils dans leurs mains ?

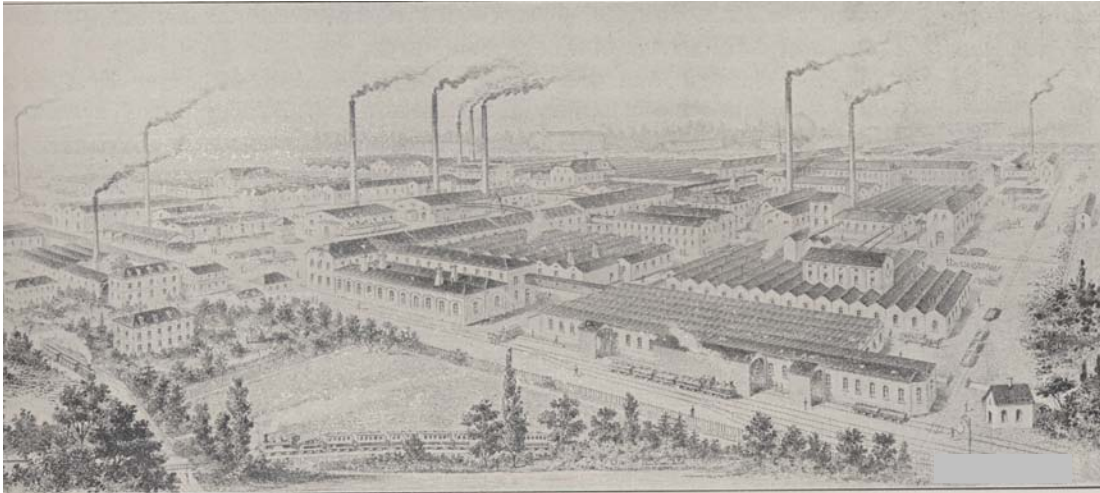
.....

11) Doc 5 : comment qualifier l'attitude des ouvriers ?

.....

Une grève dans une usine textile

1. le déroulement d'une grève : la blanchisserie Haeffely à Pfastatt.



Les usines de blanchiment Haeffely vers 1900 (ADHR, GF 42)

Mulhouse, le 12 juillet 1870

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, employés à la blanchisserie de MM. Haefeli & Cie à Pfastatt, osent prendre la respectueuse liberté de vous adresser une modeste supplique, à l'effet d'obtenir une subvention de salaire qui les mette à même de se sustenter, eux et leurs familles. Le trop modique salaire de 1.50 à 2 f[rancs] par jour qui leur a été alloué jusqu'ici, leur est absolument insuffisant pour faire face aux dépenses de première nécessité, surtout au prix actuel des denrées alimentaires.

Leurs Patrons leur ont proposé d'améliorer leur sort en ajoutant des heures supplémentaires à la journée de 11 h mais les intéressés ne se sentent pas de force à prolonger leur journée et s'ils ne s'étaient pas sentis défaillir sous le double poids de la fatigue et de l'insalubrité de l'air qu'ils respirent, ils n'auraient pas songé à demander antérieurement la réduction des heures de travail.

Le moyen qu'on leur offre pour échapper aux étreintes de la misère ne leur paraît donc aucunement acceptable. Mais confiants dans votre active sollicitude pour toutes les bonnes causes, ils osent espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien user de votre haute influence près de qui de droit pour leur faire obtenir la faveur qu'ils implorent.

Daignez agréer l'hommage du profond respect, et de la vive reconnaissance avec lesquels les soussignés ont l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, Vos très humbles et très obéissants serviteurs et administrés.

[6 signatures]

*Cette lettre est parvenue à la préfecture accompagnée d'une autre du patron de l'usine portant le commentaire suivant : « **Nous sommes certain que le pétitionnaire ou l'écrivain de la pétition est complètement étranger à notre établissement, qu'il n'en connaît pas du tout les conditions, et si quelques ouvriers l'ont signée, c'est assurément sans savoir ce qu'ils ont fait.**(...) »*

La grève a commencé lundi ; dès mardi la moitié des ouvriers ont repris le travail, mercredi les ¾ environ travaillent (...) nous considérons aujourd'hui la grève comme terminée »

Document 2

Château de Pfastadt, le 12 juillet 1870

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de vous signaler qu'une bande de grévistes de diverses fabriques se tient depuis deux jours dans les environs de notre établissement ; comme plusieurs de nos ouvriers ont repris leur travail, les grévistes ont imaginé de nous briser cette nuit une locomobile qui pompe l'eau dans la fabrique, moyen radical d'arrêter l'établissement, une fois engagé dans cette voie, il serait difficile de prévoir à quels actes ils se livreraient après ; nos moyens de défense n'étant pas satisfaisants, nous venons vous demander un détachement assez imposant pour surveiller notre établissement cette nuit, nous nous chargerons de les nourrir & de les loger aussi bien que possible.

[Formules de politesse]

[signé :] Haeffely, manufacturier et maire de Pfastatt

Document 3

Château de Pfastadt, le 12 juillet 1870

Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,

Nous avons l'honneur de vous faire part que les soldats que vous avez eu la bienveillance de nous adresser sont arrivés ce soir vers dix heures. Jusqu'à présent, il n'y a rien de nouveau. Recevez, Monsieur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

P[our] M. Haeffely,
Richert

➤ **Prélever des informations des documents**

1) **document 1** : a) pour quelle raison cette grève a-t-elle été déclenchée ?

Cette grève a été déclanchée par ce que les ouvriers jugent que leur salaire est insuffisant. Ils réclament une augmentation de salaire (« une subvention de salaire », lignes 2/3).

b) cette grève concerne-t-elle beaucoup d'ouvriers ?

Cette lettre n'est signée que de 5 noms, ce qui paraît peu. Toutefois, quand le patron remarque que « la moitié des ouvriers a repris le travail », il laisse bien entendre que tous les ouvriers ont à un moment cessé de travailler.

c) pourquoi les ouvriers sont-ils obligés de s'adresser au préfet ?

Ils doivent s'adresser au préfet parce que les patrons ont refusé l'augmentation de salaire demandée : ils ont seulement proposé de travailler 12 h au lieu de 11 heures.

2) **document 2** : observe la signature : quelle fonction politique occupe le patron de cette blanchisserie ?

Le patron de la blanchisserie, Henri Haeffely est en même temps maire du village de Pfastatt (à l'Ouest de Mulhouse)

3) **document 2** : que craint le patron ? ***Le patron redoute que la grève ne dégénère (bris de machines).***

4) **documents 2 et 3** : comment agissent le patron et le préfet pour réprimer la grève ?

Le patron et le préfet envoient la troupe autour de la zone de grève en espérant que la présence des soldats dissuadera les casseurs d'agir.

5) **document 1 et 3** : la méthode employée par le patron est-elle efficace ? Justifie.

Elle est très efficace puisque la grève est finie en quelques jours.

Rédiger une synthèse

6) en utilisant tes réponses aux questions, rédige un récit des événements qui se sont déroulés le 12 juillet 1870 à Pfastatt.

Pour la rédaction, voyez le récit détaillé plus loin.

2. Le contexte légal

Document 4 : extrait de la loi Ollivier (1864)



Cette loi indique que les grèves sont désormais **tolérées** à condition qu'elles soient spontanées et se déroulent sans violence

« Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 fr. à 3.000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. »

Source (texte et photographie) : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

7) document 1, 2, 3 et 4 : le préfet et le maire ont-ils vraiment le droit d'envoyer la troupe réprimer le mouvement de grève dans la blanchisserie de M Haeffely ?
Ce qui pourrait motiver l'envoi de la troupe c'est que cette grève a tout l'air d'être concertée et organisée. Par ailleurs, il semble bien que le 8 mai, les ouvriers ont cassé une machine à vapeur

3. le contexte local

Document 5 : Ouvriers en grève sur la place de la réunion à Mulhouse (1870)
(collections du Musée Historique de Mulhouse)



8) observe le document 5 : quel genre de personnes participe à cette manifestation ?
On voit des ouvriers en tenue de travail ou non, des femmes et des enfants.

9) quels signes montrent que ces personnes appartiennent à la classe ouvrière ?
On peut le voir à leurs vêtements, au fait que certains (enfants) ne portent pas de chaussures.

10) quels symboles les manifestants brandissent-ils dans leurs mains ?

Les hommes brandissent deux drapeaux : le drapeau français (signe de leur soutien envers Napoléon III supposé être plus en faveur des pauvres) et un drapeau uni qui peut être le drapeau rouge

Ils brandissent également des branchages, symbole plus festif et pacifique qu'agressif.

11) comment qualifier l'attitude des ouvriers ?

Les ouvriers ne sont pas violents. Ils donnent l'impression d'être à une fête.

Récit les grands mouvements de grève à Mulhouse en 1870.

En 1870, la situation sociale est explosive à Mulhouse pour 2 raisons :

- les prix ont connu une forte augmentation alors que les salaires sont restés stables (le prix du pain par exemple, est passé en six mois « de 60 centimes à 19 sous¹ », d'après le procureur général² de Mulhouse)
- le 4^e congrès de l'association internationale des travailleurs (la « Première Internationale », fondée à Londres en 1864) s'est déroulé du 6 au 12 septembre 1869, accompagné de grèves importantes à Bâle.

Dès le 6 avril, des « placards » (affiches) à la fonderie d'André Koechlin (AKC, ou *André Koechlin et Compagnie*) qui occupait alors plus de 2000 ouvriers, réclament à la fois une diminution du temps de travail et une augmentation des salaires en envisageant de faire grève. Koechlin cède à l'une des revendications à la fin avril et fait passer la journée de 12 à 11 heures de travail. Cette décision est imitée dans 3 autres grands sites industriels (Dollfus-Mieg, Steinbach-Koechlin et Ducommun), soit 6 000 ouvriers, la moitié de l'effectif mulhousien.

Toutefois, le mouvement revendicatif continue à s'étendre avec pétitions, grèves, négociations, cortèges pacifiques (*voir gravure*)... Le sous-préfet, le baron Jacquinet, refuse alors de prendre des mesures extraordinaires et écoute les revendications des ouvriers tout en affirmant ne pas avoir de pouvoir de contrainte sur les patrons.

Le 8 juillet, c'est le tournant de la grève : les 2300 ouvriers de la Fonderie (= AKC) se mettent à leur tour en grève. L'agitation ouvrière commence à inquiéter les patrons et des troupes sont réquisitionnées. Des « agitateurs » étrangers sont arrêtés (d'origine allemande et italienne). Le 11 juillet, une réunion de 29 directeurs d'entreprises aboutit à la décision de concéder une journée de travail de 11 heures avec un salaire de 12 heures.

A partir du 11 juillet, la grève s'étend hors de Mulhouse (Guebwiller, Thann, Masevaux...) tandis que la reprise du travail est assez rapide à Mulhouse même. Le comité central de grève se dissout de lui-même le 15 juillet.

Par ailleurs, la guerre est déclarée à la Prusse le 19 juillet, ce qui favorise le rapide retour à l'ordre dans la région.

Voici l'opinion du procureur général après la grève : « *la grève est le résultat d'une transformation latente qui s'est opérée peu à peu dans l'esprit des ouvriers et qui vient se révéler tout à coup à la grande stupéfaction des fabricants. C'est une révolution, nous disent les industriels de Mulhouse. Jusqu'ici en Alsace, le fabricant exerçait à l'égard de l'ouvrier un véritable patronage. Il l'assistait dans ses besoins, le protégeait, le dirigeait en toute chose. (...) Aujourd'hui la rupture est consommée. Il y a deux classes en présence.* »

¹ Malgré la disparition des monnaies d'Ancien Régime, les Français ont continué au XIX^e siècle, d'appeler « sou » le vingtième du franc. Un pain à 19 sous, c'est un pain qui vaut presque 1 franc, soit 40% d'augmentation.

² Les procureurs généraux, en plus de leur fonction naturelle de représentation de la société comme magistrats du parquet, étaient aussi utilisés par le pouvoir du Second Empire comme observateurs de la situation politique et sociale dans leur juridiction. Cf. Anthony Poncet : *Les procureurs généraux du Second Empire*, thèse de doctorat, Nanterre, 2002

Un capitaine d'industrie : Henry Haeffely (1816-1877)



Portrait de H. Haeffely en blouse de travail

Henri Haeffely hérita de son père, Daniel Haeffely, l'entreprise familiale de blanchisserie de draps sur pré en 1846. Pendant 3 ans, il la géra avec son frère Jacques, qui se retira en 1849. Henri Haeffely associa alors à la blanchisserie des ateliers de teinture, puis, en 1868, des machines à imprimer. Cette diversification fut un succès. Le village de Pfastatt gagna rapidement des habitants : 1551 personnes en 1866.

Bien que très occupé par ses affaires, dont il ne se retira que partiellement à la fin de sa vie, Henri Haeffely fut maire de Pfastatt, comme son père. Il exerça ses mandats du 22 septembre 1846 jusqu'au 27 septembre 1847, puis du 1er août 1852 jusqu'au 12 septembre 1871. Il fut également élu conseiller général du canton de Mulhouse Nord, de 1864 à 1870.

Elu député au Reichstag allemand en 1874, il se rangea parmi les députés protestataires qui s'élevèrent contre l'annexion.

Célibataire fortuné, il utilisa sa fortune pour des œuvres de charité : écoles, hôpitaux, construction de l'église Saint Maurice (bien qu'il fût lui-même protestant).

Source (texte et image): Bulletin municipal de Pfastatt n ° 70 (automne 2000)- Avec l'aimable autorisation du Président de la société d'histoire de Pfastatt, Daniel Schaerer